

Minister of Industry,
Science and Technology and
Minister for International Trade



Ministre de l'Industrie, des
Sciences et de la Technologie et
ministre du Commerce extérieur

CANADA
Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

News Release

Communiqué

DEC 18 1991

N° 283

Le 12 décembre 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

LE MINISTRE WILSON REGRETTE LA DÉCISION DES
ÉTATS-UNIS DANS LE DOSSIER
DU BOIS D'OEUVRE RÉSINEUX

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, a fait part aujourd'hui de sa déception concernant la constatation préliminaire de préjudice établie par la Commission du commerce international (CCI) des États-Unis, dans le cadre de l'enquête en vue de l'application de droits compensateurs sur certains produits de bois d'oeuvre résineux en provenance du Canada.

«La part canadienne du marché américain est passée de 33 p. 100 en 1985, à 27 p. 100 en 1991. Rien ne permet donc de déterminer que les exportations de bois d'oeuvre résineux en provenance du Canada aient causé un préjudice à l'industrie américaine, a déclaré le Ministre. De plus, rien ne justifie la tenue d'une enquête au sujet des droits compensateurs», a ajouté M. Wilson.

Le département du Commerce des États-Unis a ouvert, de façon autonome, l'enquête au sujet des droits compensateurs sur les produits de bois d'oeuvre résineux en provenance du Canada le 31 octobre 1991, après que le Canada eut décidé de résilier le protocole d'entente de 1986 sur le bois d'oeuvre résineux.

Le 21 novembre 1991, la CCI a tenu une réunion au cours de laquelle les avocats du gouvernement canadien, des provinces et de l'industrie ont soumis des arguments probants, soutenant que les difficultés auxquelles est confrontée l'industrie américaine du bois de construction sont attribuables à la récession qui frappe les États-Unis, particulièrement la diminution du nombre de mises en chantier, et à d'autres facteurs touchant les approvisionnements américains en bois, y inclus les exportations de bois à destination de l'Asie et le retrait de terres de récolte de bois d'oeuvre pour protéger l'habitat de la chouette tachetée.